



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VILLE-MARIE
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 518

ABROGATION DU RÈGLEMENT AYANT CRÉÉ OU CONSTITUÉ UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DISSOLUTION DUDIT SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, CONSIDÉRANT LA CRÉATION DE LA RISIT

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

ATTENDU QUE la régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT), a dûment été créée conformément à la loi et suivant le décret ministériel numéro 5854 daté du 2 juin 2017;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente intermunicipale, le territoire de la Municipalité est désormais couvert par le service incendie de la RISIT, dont les pompiers relèvent de celle-ci maintenant;

ATTENDU, en conséquence, que le service de sécurité incendie de la Municipalité doit être dissout;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cet égard, d'abroger tout règlement ayant créé et constitué un service de sécurité incendie de la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion et qu'concernant le présent règlement a été donné à la séance du 17 juillet 2017;

ATTENDU QUE le règlement a été déposé à la séance du 17 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M^{me} Julie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité adopte le présent règlement.

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

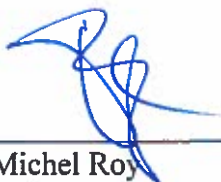
ARTICLE 2 - ABROGATION

Le présent règlement abroge tout règlement ayant créé ou constitué un service de sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité, dont notamment le Règlement numéro 297.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ CE 21 août 2017.



Michel Roy
Maire



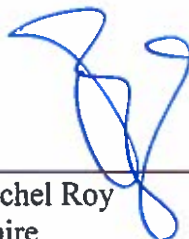
Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Certificat du maire et du secrétaire-trésorier (Loi des Cités et Villes, art. 357, al.3)

Avis de motion
Séance 17 juillet 2017
Résolution n° 215-07-17

Dépôt du règlement
Séance 17 juillet 2017
Résolution n° 216-07-17

Adoption du règlement
Séance du 21 août 2017
Résolution n° 234-08-17
Promulgation le 19 décembre 2017



Michel Roy
Maire



Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier